

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ELEMENTS DE LEGISLATION APPLIQUEE AU DOMAINE DU
MARKETING**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 713004U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ELEMENTS DE LEGISLATION APPLIQUEE AU DOMAINE DU MARKETING

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit civil, commercial, économique et social ;
- ◆ d'analyser et de résoudre des problèmes juridiques simples en matière de contrats civils et commerciaux ;
- ◆ d'appliquer la législation spécifique en matière de pratiques de commerce et de concurrence ;
- ◆ d'appliquer les principes généraux régissant le contrat de travail ;
- ◆ de développer des attitudes en matière de savoir-être : respect de ses devoirs, défense de ses droits ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit civil	CT	B	20
Notions de droit commercial et économique	CT	B	36
Notions de droit du travail	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90

4. PROGRAMME

Face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs au domaine du marketing, en disposant de la documentation ad hoc, l'étudiant sera capable :

4.1. Eléments de droit civil

- ◆ de s'approprier des concepts de base relevant du droit en général :
 - ◆ sens du mot « droit »,
 - ◆ fondement des sources du droit,
 - ◆ compétences des tribunaux,
 - ◆ caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
 - ◆ théorie générale des contrats : classification, conditions de validité, extinction ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente et de prêt ;
- ◆ d'appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets.

4.2. Notions de droit commercial et économique

- ◆ s'approprier des notions essentielles relevant du droit commercial et économique telles que :
 - ◆ notions de commerçant et « d'acte de commerce »,
 - ◆ identification des démarches légales requises pour l'exercice d'un commerce, y compris les formalités des entreprises sociétaires,
 - ◆ caractéristiques du fonds de commerce,
 - ◆ cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de transport, de commission, de courtage, de leasing, de franchising, de factoring, ... ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer les règles relatives aux conditions d'installation (implantations commerciales, PME, ...) ;
- ◆ d'appliquer la législation en matière de pratiques de commerce (pratiques interdites ou réglementées, y compris dans l'e-commerce) et de prix (y compris les contrats programmes) ;
- ◆ de définir le rôle des autorités instituées par la loi, responsables en matière de concurrence ;

- ◆ d'appliquer les principales dispositions prévues par les droits européen et belge de la concurrence ;
- ◆ d'appréhender les principes relatifs à la libre circulation des marchandises ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

4.3. Notions de droit du travail

- ◆ de s'approprier des concepts de base relevant du droit social :
 - ◆ les dispositions sociales générales du contrat de travail exigeant un écrit et régissant l'emploi des langues, la durée, la preuve, la prescription et les obligations des parties, la suspension et l'extinction du contrat ;
 - ◆ la réglementation du travail : le règlement du travail, la protection de la rémunération, le repos dominical, les jours fériés, l'égalité entre les hommes et les femmes ;
 - ◆ les systèmes et les organisations de défense des droits sociaux de différentes catégories de travailleurs ;
 - ◆ le rôle du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale et du comité pour la protection et la prévention au travail ;
 - ◆ l'importance des conventions collectives du travail dans le droit social ;
- ◆ d'identifier, de caractériser et d'appliquer les clauses spécifiques des contrats de travail des représentants de commerce, d'occupation d'étudiants, des travailleurs à temps partiel, des intérimaires ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer les dispositions essentielles d'une convention collective relative au secteur ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce, le droit de la concurrence et le contrat de travail, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'analyser et d'explicitier la situation juridique concernée ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit qui régissent cette situation ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la démarche juridique,
- ◆ le niveau de précision de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision dans l'emploi des termes juridiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant. Pour le cours « Notions de droit commercial et économique », un expert.
L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.